

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2022 à 9 heures 45

Date de convocation : 7 avril 2022

Etaient présents : MS FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LETABLIER Olivier, MME ENDELIN Mylène, MR BLOT Marc-Antoine

Absents excusés : MR LAVALLEY Bruno, pouvoir à Guy FOSSARD
MME HARDY Stéphanie

Secrétaire de séance : Mr LESAULNIER Jean-Louis

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2022

Comme évoqué lors des précédents conseils, il n'est pas envisagé de revalorisation des taux pour les raisons déjà évoquées : une revalorisation des assiettes effectives en 2022 (+ 3.4 % données INSEE) d'une part, et un contexte économique difficile d'autre part, justifient de ne pas alourdir davantage la pression fiscale des ménages hautevillais.

A l'unanimité, le Conseil vote pour les taux suivants en 2022 (idem à 2021) :

- Taxe foncière Bâti : 30,80 %
- Taxe foncière Non Bâti : 20,93 %.

Les produits attendus, 82 283 €, seront retouchés par certains effets correcteurs (- 13 693 € FNGIR) et (- 16 199 € réforme Taxe Habitation) auxquels s'ajoutera un reliquat de Taxe d'Habitation (+ 3 362 €) et d'Allocations Compensatrices (+ 4 482 €), soit un total prévisionnel net de 60 235 € au titre de la fiscalité locale.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT

Abordée lors de la réunion du 7 avril, la proposition du Budget Primitif 2022 a été adoptée à l'unanimité.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 39 553.23 € en investissement (reprise déficit 29 993.23 €, remboursement du capital 7 630 €, et intégration du stock final 1 930 €.

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 42 903.23 €,

Principales recettes : - excédent : 15 000 €
- vente terrain : 15 462 €
- subvention budget principal : 9 081.23 €

faisant face à 1 930 € de dépenses réelles et à une sortie des terrains vendus de 39 553.23 €.

ARRIVEE DE MR LEBEURRIER, Conseiller aux décideurs locaux, à 10 heures

Monsieur LEBEURRIER expose un certain nombre de données chiffrées relatives à notre commune.

La Taxe d'Habitation réapparaîtra en 2023 avec des assiettes différentes et uniquement pour les résidences secondaires.

Les foyers hautevillais non imposables à l'impôt sur le revenu représentent 57 % des ménages (51.5 % pour le département).

Les taux communaux TFB placent la commune au 34^e rang sur les 49 communes de la CMB et les taux TFNB au 30^e rang sur 49.

La CAF brute est de 98 839 € pour l'année 2021, soit 203 € par habitant. La CAF nette s'élève à 59 020 €.

L'endettement est constitué par un encours de 270 000 €, le ratio de désendettement est de 2.74 ans ; ce critère est satisfaisant, inférieur aux 4 ans préconisés et loin des seuils d'alerte de 7 années.

Monsieur LEBEURRIER précise que la collectivité se situe dans une situation financière équilibrée et qu'elle est apte à assumer les investissements envisagés.

Le Maire précise que, si les Comptes Administratifs 2021 sont supérieurs aux précédents, ils tiennent à une sous réalisation de certaines dépenses (retards de travaux, décalages liés au COVID) et de recettes légèrement supérieures à celles attendues. Les éléments de comparaison doivent, selon lui, se faire sur une période lissée de 2 ou 3 ans ; car certaines dépenses (énergie, carburant) et l'inflation généralisée vont fortement impacter les budgets à venir et actuels.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET GENERAL 2022

Le Maire présente le budget 2022 qui s'équilibre en fonctionnement, en recettes et dépenses, à 595 752 €.

Les principales recettes 2022 proposées sont les suivantes :

- Produits et services :	24 210 €	} 277 208 €
- Impôts et taxes :	128 756 €	
- Dotations-subsidations :	105 241 €	
- Produit de gestion :	19 001 €	

auxquelles s'ajoutent l'excédent de fonctionnement reporté de 318 543.17 €.

Les principales dépenses de fonctionnement seront :

- Achats :	36 750 €	} 332 428.17 €
- Services extérieurs :	102 283 €	
- Autres services :	11 990 €	
- Impôts et taxes :	4 500 €	
- Charges de personnel :	77 220 €	
- Atténuation produits :	34 593 €	
- Autres charges courantes :	39 260 €	
- Charges financières :	11 250 €	
- Charges exceptionnelles :	5 000 €	

Un virement vers la section d'investissement de 263 324 € est proposé afin de l'équilibrer.

Les principales dépenses d'investissement seront :

- Reprise déficit d'investissement :	79 795 €
- Dépenses imprévues :	6 000 €
- Emprunt et assimilés :	34 950 €
- Etudes :	30 000 €
- Achat commerce + frais d'acquisition :	92 000 €
- Panneaux d'adressage :	30 000 €
- Travaux commerce :	360 000 €
- Jardin du souvenir (RAR) – abri cimetière :	<u>18 050 €</u>
Total :	650 806 €

Les recettes d'investissement proposées sont :

- Dotations et réserves :	104 946 €
- Subventions (DETR., FIR, LEADER) :	180 036 €
- Emprunts et assimilés :	102 500 €
- Recette d'ordre Virement de la sect. Fonctionnement :	<u>263 324 €</u>
Total :	650 806 €

Le budget ainsi proposé ne fait pas l'objet de remarques. Monsieur LEBEURRIER confirme l'équilibre et la sécurité de celui-ci.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, adopte le budget ainsi proposé.

La séance est levée à 11 heures 30.